



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux et le six du mois de juillet, à onze heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT. En application de l'article 9 du règlement intérieur de l'instance, certains membres ont participé à la réunion en visioconférence.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS (en visioconférence), Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.
Mme Eva GERAUD (en visioconférence).

Participent à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.
Lieutenant-colonel Philippe CNOCQUART, chef du pôle pilotage et stratégie.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Absent excusé :

Colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 5 / votants : 5.

Date de la convocation : 30 juin 2022.

RAPPORT N°049/BUR-07/2022

**OBJET : Désignation de 3 candidats dans le cadre du concours de la maîtrise d'œuvre pour le CIS
CASTRES et GTSU - phase 1**

Dans le cadre du projet de construction du centre de secours principal (CSP) de CASTRES et du Groupement territorial SUD (GTSU), il est nécessaire de désigner un maître d'oeuvre (Moe) par un concours.

La sélection du maître d'oeuvre se déroule en deux phases :

- 1° phase : après lancement du concours, pré-sélection de 3 candidats sur dossier, après avis d'un jury de sélection ;
- 2° phase : après remise d'un dossier technique et économique, ainsi que d'une esquisse par chacun des trois candidats pré-sélectionnés en phase 1, choix du lauréat suivant le règlement du concours après présentation par la commission technique au jury.

Dans le cadre de la phase 1 du concours, un jury de sélection a été composé par le bureau du conseil d'administration lors de sa séance du 4 mai 2022, en conformité avec les articles R.2162-22 et R. 2162-24 du CCP. Il comprend trois collèges dont les membres ont tous voix délibérative (cette dernière précision est inscrite dans le règlement du concours ainsi que le fonctionnement du jury).

Le concours a été publié le 11 avril 2022 et la réception des offres a été fixée au 30 mai 2022. 32 candidatures ont été reçues dans les délais.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

Le jury de sélection phase 1 s'est réuni le mercredi 6 juillet 2022 à 8h30 pour examiner les 32 dossiers reçus.

Après présentation de ces dossiers et débat, 16 d'entre eux ont retenu l'attention du jury, puis 6 ont fait l'objet d'une analyse plus fine, et pour finir le jury a sélectionné les 3 dossiers suivants :

- dossier N°5 - Atelier d'architecture du Prieuré ;
- dossier N°10 - Alliage architectes ;
- dossier N°24 - Bajolle et Gianni architectes associés.

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- vu la décision du jury de sélection phase 1 du concours pour la maîtrise d'oeuvre du projet de construction du CSP Castres et groupement Sud réuni le 6 juillet 2022,

prend acte :

- des 3 candidatures suivantes sélectionnées par le jury de concours :
 - dossier N°5 - Atelier d'architecture du Prieuré ;
 - dossier N°10 - Alliage architectes ;
 - dossier N°24 - Bajolle et Gianni architectes associés.
- et autorise le président à signer tout document afférent à cette opération.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>